

Adil Information Energie

44, rue Faventines
BP 1022 - 26010 Valence Cedex
04 75 79 04 13 - Fax. 04 75 79 04 54
E-mail : pieadil26@dromenet.org
Site : <http://pie.dromenet.org>

Permanences téléphoniques

Mardi à jeudi 9h00 - 12h00

Permanences d'accueil sans rendez-vous

Mardi à jeudi 8h30 - 12h00

..... 13h00 - 17h30

Vendredi 8h30 - 12h00

..... 13h00 - 16h15



Solaire Photovoltaïque

Démarche

3

1 Consultation et choix d'un installateur de préférence agréé QUALIPV (www.qualipv.com).

Pour cette étape, votre installateur peut vous accompagner dans vos démarches.

2 Pour une construction neuve, inclure l'installation au permis de construire. Dans le cas d'une rénovation, une déclaration préalable en mairie est nécessaire.

4 Joindre la facture acquittée à la déclaration de revenus de l'année suivant les travaux pour bénéficier du crédit d'impôt. (Le crédit d'impôt est une aide financière attribuée par l'Etat aux particuliers, imposable sur le revenu ou non, pour faciliter l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables dans leur résidence principale).

3 Envoyer soit par courrier ou directement sur internet le formulaire de demande de raccordement et de demande de contrat d'achat à ERDF (Electricité Réseau Distribution France) accompagné d'une copie de votre notification de permis de construire ou récépissé de la déclaration préalable.

1 Production d'électricité raccordée au réseau

La lumière solaire peut être utilisée pour produire de l'électricité de façon décentralisée grâce à des capteurs solaires photovoltaïques.

En Drôme, 10 m² de capteurs solaires inclinés entre 20 et 30° et orientés idéalement plein sud, produisent environ 1 200 kWh par an d'électricité soit la moitié de la consommation moyenne d'électricité spécifique (hors chauffage et eau chaude) d'un ménage.



Dispositions : septembre 2012



Rhône-Alpes



Energie SDED



Dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, il existe un crédit d'impôt. De plus, la production photovoltaïque est encouragée par un contrat de vente de l'électricité produite à un tarif privilégié.



CENTRALE DE PRODUCTION

Principe

1

Les capteurs photovoltaïques sont fabriqués par assemblage de cellules de silicium, dont les propriétés de semi-conducteur lui confèrent la capacité à éjecter des électrons lorsqu'il est éclairé. Ces électrons mis en mouvement créent un courant électrique. Dans une centrale photovoltaïque raccordée au réseau, ce courant électrique produit en continu (12 ou 24 V) est transformé en alternatif (220 V - 50 Hz) par un onduleur.

E X E M P L E

20 m² de capteurs photovoltaïques (puissance d'environ 3 kWc) intégrés au bâti :

Production d'électricité solaire estimée à 3 300 KWH par an.

Prix estimé : 12 000 € à 13 000 € HT

Vente totale de l'électricité produite : environ 1 500 € par an (au prix d'achat par le fournisseur d'électricité local fixé à 37.06 cts jusqu'au 30 juin 2012 pour les installations de moins de 9kWc).



Aides financières

2		Conditions:
<ul style="list-style-type: none"> ● Crédit d'impôt 	<p>11% du coût TTC du matériel dans la limite d'un plafond de dépenses défini par l'article 200 quater du code général des impôts : (16 000 € pour un couple soumis à imposition commune).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● respect de la norme EN 61215 (silicium cristallin) / EN 61646 <p><i>Sans être une condition, il est préférable de consulter un installateur agréé QUALIPV (www.qualipv.org)</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Tarifs d'achat par EDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Tarif de 37.06 cts €/kWh • Tarif de 20.35 cts €/kWh <p>Ces tarifs sont applicables du 1^{er} avril au 30 juin 2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● pour les installations intégrées au bâti de moins de 9 kWc ● pour les installations avec une intégration simplifiée au bâti de 0 à 36 kWc

Attention, ces tarifs sont révisés tous les trimestres. Il est donc indispensable de nous appeler pour connaître les conditions en vigueur.